

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 991****25 septembre 2003****SOMMAIRE**

<b>AGIFEP S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47544</b>	<b>Global Consulting S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47551</b>
<b>Arela Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47522</b>	<b>Global Consulting S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47552</b>
<b>Auto-Ecole Dan S.A., Mamer</b> . . . . .	<b>47568</b>	<b>Higgins Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg</b> . . . . .	<b>47543</b>
<b>BE.MA.FIN S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47540</b>	<b>Hillmore S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47545</b>
<b>BSI Art Collection S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47555</b>	<b>In Vino Gildas, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47548</b>
<b>Bucomex, S.à r.l., Leudelange</b> . . . . .	<b>47544</b>	<b>In Vino Gildas, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47548</b>
<b>Computer Shop Europe S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47547</b>	<b>In Vino Gildas, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47560</b>
<b>Convergenza S.C.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47560</b>	<b>In Vino Gildas, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47560</b>
<b>Convergenza S.C.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47567</b>	<b>Is.Co International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47523</b>
<b>Corsadi Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47532</b>	<b>Japan Absolute Fund, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>47544</b>
<b>Cribis Euramerica Alinet S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47548</b>	<b>Kecha S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47522</b>
<b>Crisbo S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47522</b>	<b>L.C.S.H. S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47553</b>
<b>Crisbo S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47522</b>	<b>Liberty Ermitage European Absolute Fund, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>47547</b>
<b>Dasbay S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47556</b>	<b>(La) Louisière S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47558</b>
<b>Diligentia AG-Unternehmensberatung, Moersdorf</b> . . . . .	<b>47546</b>	<b>M &amp; V Concept, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47553</b>
<b>Dorr-Boel, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47567</b>	<b>M &amp; V Concept, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47553</b>
<b>Dorr-Boel, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47567</b>	<b>MBS-Grey S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47544</b>
<b>European Collective Integral Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47548</b>	<b>Mecastol, S.à r.l., Howald</b> . . . . .	<b>47522</b>
<b>European Collective Integral Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47551</b>	<b>Minco S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47521</b>
<b>Fiduciaire du Parc, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47555</b>	<b>Novalux S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47522</b>
<b>Fiduciaire du Parc, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47555</b>	<b>Sinagua S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47553</b>
		<b>Xelor, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>47525</b>

**MINCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 25.968.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08846, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

*Pour la société*

Signature

(052955.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

**KECHA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 54.309.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(052839.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

---

**ARELA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 16.330.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(052841.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

---

**NOVALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 23.627.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(052843.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

---

**MECASTOL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2446 Howald, 37, Ceinture des Rosiers.  
R. C. Luxembourg B 77.353.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG06880, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Signature.

(052863.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

---

**CRISBO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 26.776.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Signature.

(052874.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

---

**CRISBO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 26.776.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Signature.

(052876.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

---

**Is.Co INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 85.055.

L'an deux mille trois, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Is.Co INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la Section B et le numéro 85.055,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 28 novembre 2001 par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C de 2002, page 25138, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire le 8 février 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 41307,

avec un capital social actuel de EUR 3.360.000,- (trois millions trois cent soixante mille Euros), représenté par 1.680.000 (un million six cent quatre-vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune toutes entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par M. Jean-Pierre Verlaine, employé privé, Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Pascale Mariotti, employée privée, Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Sébastien Felici, employé privé, Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I) Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les actionnaires détenant ensemble les 1.680.000 (un million six cent quatre-vingt mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentés à la présente assemblée, qui par conséquent peut se réunir sans convocation préalable,

tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leurs mandataires respectifs avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

II) Que la société n'a pas d'emprunts obligataires

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne.

2. Modification de la dénomination de Is.Co INTERNATIONAL S.A. en Is.Co INTERNATIONAL S.p.A., et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne.

3. Approbation d'une situation comptable de la Société.

4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes démissionnaires.

5. Nomination du ou des Administrateurs.

6. Nomination du Collège des Commissaires.

7. Divers.

*Exposé*

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à Bologna, Piazza San Domenico 10, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale des actionnaires, composée de tous les actionnaires, après s'être considérée comme régulièrement constituée, et après avoir constaté que la société n'a pas émis d'obligations, approuve l'exposé du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de l'unanimité des actionnaires, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, sans modification de la personnalité juridique de la société, de Luxembourg en Italie, et plus spécialement à Bologna, Piazza San Domenico 10,

de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne et plus particulièrement de changer la dénomination de la société de Is.Co INTERNATIONAL S.A. en Is.Co INTERNATIONAL S.p.A.

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe.

Etant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

L'assemblée générale décide également d'approuver une situation comptable arrêtée au 26 juin 2003, dont une copie reste annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires consent aux administrateurs et au Commissaire en fonction bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi italienne, un seul nouvel administrateur pour un terme de 3 (trois) ans, à savoir, Mme Isabella Seragnoli, née à Bologna, le 23 décembre 1945, demeurant à I-40125 Bologna, Via Quadri n°6.

L'administrateur unique dispose de tous les pouvoirs pour apporter aux statuts et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités judiciaires italiennes compétentes en vue de l'homologation en Italie.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide, en conformité avec la législation italienne, de nommer un Collège des Commissaires (Collegio sindacale) composé de 3 (trois) membres titulaires et de 2 (deux) membres suppléants pour une durée de trois (3) ans:

- Sont nommés membres titulaires du Collège des Commissaires (Collegio sindacale):

1. Mme Nicoletta Sandri, née à San Lazzaro di Savena (I-BO), le 28 juillet 1958, demeurant à I-40055 Castenaso (BO), Via Olimpiadi 91, codice fiscale SNDNLT58L68H945H;

2. Mme Paola Bonfranceschi, née à Forlì (I), le 12 juillet 1962, demeurant à I-Bologna, Via Bellinzina 25, codice fiscale BNFPLA62L52D704B;

3. M. Giancarlo Mocchi, né à Pavia (I), le 3 janvier 1940, demeurant à I-20151 Milano, Via Quarenghi Giacomo 4 codice fiscale MCCGCR40A03G388G;

- Sont nommés membres suppléants du Collège des Commissaires (Collegio sindacale):

1. M. Gan Paolo Galletti, né à Bologna, le 1<sup>er</sup> décembre 1954, demeurant à I-40100 Bologna, Via Loderingo degli Andalo', codice fiscale GLLGPL54T01A944L;

2. Mme Viviana Selleri, née à Bologna, le 17 mai 1965, demeurant à I-40033 Casalecchio di Reno (BO), Via A. Volta 5, codice fiscale SLLVVN65E57A944A.

*Déclaration pro fisco*

L'assemblée constate que le droit d'apport redû par la société conformément à la loi luxembourgeoise,

- s'élevant à la somme de EUR 320,- lors de sa constitution en date du 28 novembre 2001,

- s'élevant à la somme de EUR 7.480,- lors du constat d'augmentation du 13 décembre 2001,

- s'élevant à la somme de EUR 25.800,- lors du constat d'augmentation du 8 février 2002,

a été dûment payé à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à Luxembourg.

Elle décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

*Clôture de l'assemblée*

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de EUR 3.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: J.-P. Verlaine, P. Mariotti, S. Felici, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, vol. 18CS, fol. 40, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

J. Delvaux.

(052853.3/208/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

**XELOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 95.404.

## STATUTES

In the year two thousand and three, on the thirteenth of August.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Panama under the denomination of XELOR CORPORATION, and having its registered office in 53rd street, Urbanizacion Obarrio, Swiss Bank Tower, 16th Floor, Panama City, Republic of Panama, incorporated by Public Deed No. 323 of the 12th Notary Public of the Notarial Circuit of Panama on 14th of January 2000, duly recorded within the Public Registry of the Republic of Panama under Card No. 373272, Document No. 65997 on 18th of January 2000.

The meeting begins at eleven a.m., Mr Matthijs Bogers, company director, with professional address in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the hundred (100) shares of a par value of one hundred USD (100.-) each, representing the total subscribed and issued capital of ten thousand USD (10,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxy holder of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxy to be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. To ratify the resolution passed in Lugano, Switzerland, by the shareholders of the Company on July 31, 2003, by which it was resolved to transfer the Company's registered office to Luxembourg with effect from July 31, 2003.

2. To accept the resignation of Mrs Leticia Gutmet, Mrs Lilah Aoun and Mrs Albalyra Morales De Pinate as Directors of the Company and, by special vote, gives them discharge for the execution of their mandates until July 31, 2003.

3. To confirm the transfer of the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg, and the change of the nationality of the Company, at the present time of the Panamanian nationality, to a company of Luxembourg nationality with effect from July 31, 2003.

4. To approve the balance sheet and opening patrimonial statement of the Company henceforth of Luxembourg nationality, specifying all the patrimonial values as well as all the items of the Panamanian Company's balance sheet, established as of July 31, 2003.

5. To state that all the assets and all the liabilities of the Company previously of the Panamanian nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments of the Company previously of Panamanian nationality.

6. To delete the par value of the shares and to convert the capital of the Company from USD to Euro and to fix the share capital at EUR 8,755.29 represented by 100 shares without par value.

7. To increase the share capital of the Company and to pay the increase by the contribution of an EUR equivalent amount of USD 1,491,949.61.

8. To subscribe and pay the capital increase under item. 6 above by a contribution in kind of a debt by INTEL TRUST S.A.

9. To fix the par value of the shares at € 250.00.

10. To adopt for the Company the form of a «société à responsabilité limitée» under the name of XELOR, S.à r.l. and to adopt the Articles of Association of the Company in order to conform them to the Luxembourg law.

11. To confirm the establishment of the registered office at 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with effect from July 31, 2003.

12. To set the number of managers at one.

13. To appoint as managers: EUROLEX MANAGEMENT S.A. with registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

14. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The General Meeting ratifies the resolution passed in Lugano, Switzerland, by the shareholders of the Company, on July 31, 2003 by which it was resolved to transfer the Company's registered office to Luxembourg with effect from July 31st, 2003.

*Second resolution*

The General Meeting accepts the resignation of Mrs Leticia Gutmet, Mrs Lilah Aoun and Mrs Albalyra Morales De Pinate the present Directors of the Company and, by special vote, gives them discharge for the execution of their mandates until July 31, 2003.

*Third resolution*

The General Meeting confirms the transfer of the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and the change of the nationality of the Company, at the present time of Panamanian nationality, to a company of Luxembourg nationality with effect from July 31st, 2003.

*Fourth resolution*

The General Meeting approves the balance sheet and opening patrimonial statement of the Company henceforth of Luxembourg nationality, specifying all the patrimonial values as well as all the items of Panamanian Company's balance sheet, established as of July 31st, 2003, and states that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Panamanian nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg Company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments of the Company previously of Panamanian nationality.

Said opening balance sheet and opening patrimonial statement, after signature ne varietur by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Fifth resolution*

The General Meeting resolves to delete the par value of the shares and to convert the capital of the Company from USD to Euro and to fix the share capital at € 8,755.29, represented by 100 shares without par value.

*Sixth resolution*

The General Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an EUR equivalent amount of USD 1,491,949.61 so as to bring it from its present amount of € 8,755.29 to € 1,315,000.00 by the creation and issue of 5,160 shares without par value.

The new shares have been subscribed by INTEL TRUST S.A. having its principal place of establishment and registered seat in CH-6901 Lugano, Corso Elvezia, 4.

The new shares have been fully paid up in kind by the contribution of a debt of USD 1,491,949.61 that is a part of a loan against the Company with effect of July 31st, 2003, which part of the Loan is valued at Euro 1,306,244.71 on the basis of the current EUR/USD exchange rate 1,142167.

It results from a declaration drawn up in Panama on July 31st, 2003 and signed by Mrs Leticia Gutmet, Mrs Lilah Aoun and Mrs Albalyra Morales De Pinate, acting in their capacity as Directors of the Company, that part of the contributed debt is valued at the EUR equivalent amount of USD 1,491,949.61, the interim accounts as at July 31st, 2003 having been attached thereto.

It results likewise from a certificate issued in Switzerland on July 31st, 2003 by INTEL TRUST S.A., the sole shareholder of the Company that:

«- it has granted a loan to XELOR for an amount of USD 29,648,515.00 (in original currency CAD 39,957,567.00) (the Debt), such loan agreement, being annexed to this certificate;

- the Debt is an executable instrument and is based on written loan documentation;
- the Debt is unquestionable, outstanding and immediately payable;
- the Debt reflects the existing debt between INTEL TRUST and XELOR;
- nothing opposes to the contribution of the amount of USD 1,491,949.61 or that part of the Debt that may be required to be converted to equal the subscription to new shares;
- all the formalities with respect to part of the converted Debt will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said capital increase.»

*Seventh resolution*

The General Meeting resolves to fix the par value of the shares at € 250.00.

*Eighth resolution*

The General Meeting resolves to adopt for the Company the form of a «société à responsabilité limitée» under the name of XELOR, S.à r.l. and to adopt the Articles of Association of the Company, which after total restating, in order to conform them to the Luxembourg law, will have henceforth the following wording:

**Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There exists a société à responsabilité limitée unipersonnelle which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the company.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form, in other Luxembourg or foreign companies, as well as the management, the control and the development of such participations.

The Company may in particular acquire by way of contribution, subscription, sale, or by option to purchase and any other way whatever of immovables and stocks of any kind and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop any patents and other rights attached thereto or likely to complete them.

The Company may borrow and grant to the companies, in which it has participating interests, as well as to third parties, any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any real estate property, personal, commercial, industrial and financial transactions, which are necessary or useful in the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The company is incorporated under the name of XELOR, S.à r.l.

**Art. 4.** The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

#### **Title II.- Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at one million three hundred and fifteen thousand Euros (€ 1,315,000.00), represented by five thousand two hundred and sixty (5,260) shares having a par value of two hundred and fifty Euros (€ 250.00) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company.

#### **Title III.- Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, appointed and revocable by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

#### **Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof the sole member takes all decisions, which exceed the powers of the managers.

In case of more members the decisions that exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

#### **Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

**Art. 11.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Interim dividends may be distributed in compliance with the legal provisions.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Title VI.- Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The

liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

#### **Title VII.- General provisions**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

#### *Transitory provisions*

The first financial year after the continuation of the Company in Luxembourg, which began on January 1, 2003 in Panama, ends on December 31, 2003.

#### *Statement*

##### 1) Capital:

The undersigned notary certifies on basis of the balance sheet presented to him that the initial issued corporate capital of an amount of USD 10,000.- was fully subscribed and entirely paid in at the time of continuation of the Company in Luxembourg.

##### 2) Net asset value:

The net asset value of the Company transferred is estimated at 44,533.77, as it results from a management report issued by the Board of Directors of the Company, in view of the transfer of the Company.

Said management report, acknowledged by the General Meeting, shall, after signature *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *Ninth resolution*

The General Meeting confirms the establishment of the registered office at 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with effect from July 31, 2003.

#### *Tenth resolution*

The General Meeting resolves to set the number of managers at one.

##### 1) The following is appointed manager:

EUROLEX MANAGEMENT S.A. with registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at eleven fifteen a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le treize août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie à Panama sous la dénomination de XELOR CORPORATION, avec siège social à 53rd street, Urbanizacion Obarrio, Swiss Bank Tower, 16th Floor, Panama City, République de Panama, constituée sous le régime légal de Panama, suivant un acte public No. 3233 du 12th Notary Public of the Notarial Circuit of Panama le 14 janvier 2000, inscrit au Public Registry of the Republic of Panama sous Card No. 373272, Document No. 65997, le 18 janvier 2000.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Matthijs Bogers, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) actions ayant une valeur nominale de cent USD (100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de dix mille USD (10.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires tous représentés, des membres du bureau et du notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:



1. Entérinement de la résolution prise à Lugano, Suisse, par les actionnaires de la Société le 31 juillet 2003, par laquelle il a été décidé de transférer le siège social à Luxembourg avec effet au 31 juillet 2003.

2. Acceptation de la démission de Mme Leticia Gutmet, Mme Lilah Aoun et Mme Albalyra Morales De Pinate, les administrateurs actuels de la Société et, par vote spécial, décharge à leur donner pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 31 juillet 2003.

3. Confirmation du transfert du siège social de la Société à Luxembourg et changement de la nationalité de la Société actuellement de nationalité panaméenne en société de nationalité luxembourgeoise avec effet au 31 juillet 2003.

4. Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, spécifiant tous les actifs ainsi que les postes du bilan de la Société panaméenne, établis au 31 juillet 2003.

5. Décision que tous les actifs et passifs de la Société précédemment de nationalité panaméenne, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à s'obliger pour tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité panaméenne.

6. Suppression de la valeur nominale des actions et conversion du capital social de USD en EUR et fixation du capital social à EUR 8.755,29, représenté par 100 actions sans désignation de valeur nominale.

7. Augmentation du capital social de la Société et paiement par l'apport en EUR d'un montant équivalent à USD 1.491.949,61.

8. Souscription et libération de l'augmentation de capital sub 6. ci-dessus par l'apport en nature d'une créance par INTEL TRUST S.A.

9. Fixation de la valeur nominale des actions à € 250,-.

10. Adoption pour la Société de la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de XELOR, S.à r.l. et adoption des statuts de la Société pour les rendre conformes à la loi luxembourgeoise.

11. Confirmation de l'établissement du siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 31 juillet 2003.

12. Fixation du nombre des gérants à un.

13. Nomination comme gérant de: EUROLEX MANAGEMENT S.A., avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

14. Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale entérine la résolution prise à Lugano, Suisse, par les actionnaires de la Société le 31 juillet 2003, par laquelle il a été décidé de transférer le siège social de la Société à Luxembourg avec effet au 31 juillet 2003.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Mme Leticia Gutmet, Mme Lilah Aoun et Mme Albalyra Morales De Pinate, les administrateurs actuels de la Société et, par vote spécial, décharge à leur donner pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 31 juillet 2003.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale confirme le transfert du siège social au Grand-Duché de Luxembourg et le changement de la nationalité de la Société, actuellement de nationalité panaméenne en société de nationalité luxembourgeoise avec effet au 31 juillet 2003.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale approuve le bilan et la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société de panaméenne, tel qu'établis à la date du 31 juillet 2003 et constate que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité de panaméenne, sans limitation, restent dans leur totalité la propriété de la Société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité panaméenne.

Lesdits bilan et situation patrimoniale d'ouverture, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et de convertir le capital social de USD en EUR et de fixer le capital social à EUR 8.755,29, représenté par 100 actions sans désignation de valeur nominale.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant en EUR équivalent à USD 1.491.949,61 pour le porter de son montant actuel de € 8.755,29 à € 1.315.000,00 par la création et l'émission de 5.160 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Les nouvelles actions ont été souscrites par INTEL TRUST S.A., avec siège de direction principal et siège social à CH-6901 Lugano, Corso Elvezia, 4.

Les nouvelles actions ont été intégralement libérées par l'apport en nature d'une créance de USD 1.491.949,61 qui consiste en une part d'un prêt envers la Société avec effet au 31 juillet 2003, laquelle part du prêt est évaluée à € 1,306.244,71 sur base du cours d'échange actuel EUR/USD de 1,142167.

Il résulte d'une déclaration établie à Panama le 31 juillet 2003 et signée par Mme Leticia Gutmet, Mme Lilah Aoun et Mme Albalyra Morales De Pinate, agissant en leur qualité d'administrateurs de la Société, que cette part du prêt apportée est évaluée à un montant en EUR équivalent à USD 1.491.949,61, les comptes intérimaires au 31 juillet 2003 y étant annexés.

Il résulte pareillement d'un certificat émis en Suisse en date du 31 juillet 2003 par INTEL TRUST S.A., l'actionnaire unique de la Société que:

«- elle a accordé un prêt à XELOR d'un montant de USD 29.648.515,00 (en devise originale CAD 39.957.567,00) (le Prêt), ladite convention de prêt étant annexée à ce certificat;

- la créance est un instrument exécutoire et est basée sur un contrat de prêt par écrit;
- la créance est certaine, liquide et exigible;
- la créance reflète la créance existante entre INTEL TRUST et XELOR;
- rien ne s'oppose à l'apport du montant de USD 1.491.949,61 ou cette part de la créance requise d'être convertie pour équivaloir à la souscription des actions nouvelles;
- toutes les formalités en relation avec la part convertie de la créance seront effectuées après obtention d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant ladite augmentation de capital.»

#### *Septième résolution*

L'Assemblée Générale décide de fixer la valeur nominale des actions à € 250,-.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'adopter pour la Société la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de XELOR, S.à r.l. et d'adopter les statuts de la Société, lesquels, après refonte totale, de manière à les rendre conformes à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

### **Titre I<sup>er</sup>.- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelle que forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct, et à des tiers, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de XELOR, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

### **Titre II.- Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million trois cent quinze mille euros (€ 1.315.000,-), représenté par cinq mille deux cent soixante (5.260) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

**Art. 7.** Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

### **Titre III.- Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant (s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

#### **Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

#### **Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués suivant les dispositions légales.

Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

#### **Titre VI.- Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

#### **Titre VII.- Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2003 à Panama, se termine le 31 décembre 2003.

##### *Déclaration*

##### 1) Capital:

Le notaire soussigné certifie sur base d'un bilan lui présenté que le capital social initial émis d'un montant de USD 10.000,- a été entièrement souscrit et intégralement libéré lors de la continuation de la Société au Luxembourg.

##### 2) Actif net:

La valeur de l'actif net de la Société transférée est estimée à 44.533,77, ainsi qu'il résulte d'un rapport dressé par le Conseil d'Administration de la Société le 31 juillet 2003, en vue du transfert de la Société.

Ce rapport, dont l'Assemblée Générale a pris connaissance, restera, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

##### *Neuvième résolution*

L'Assemblée Générale confirme l'établissement du siège social de la Société au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 31 juillet 2003.

##### *Dixième résolution*

L'Assemblée Générale décide de fixer le nombre des gérants à un.

Est appelée aux fonctions de gérant:

EUROLEX MANAGEMENT S.A., R. C. Luxembourg B 40.722, avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Bogers, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, vol. 140S, fol. 26, case 3. – Reçu 13.638,74 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2003.

A. Schwachtgen.

(052794.3/230/439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

### **CORSADI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 95.394.

#### STATUTES

In the year two thousand three, on the 29th day of July.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following companies:

1. CAPITAL VENTURES NOMINEES LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of England, having its registered office at 4 Royal Mint Court EC3N4HJ London, England, registered with the Company House of England and Wales under number 3141022, here represented by Mr Gérard Maîtrejean, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 23, 2003.

2. CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1 Penns Way, Operations 1 Building, Newcastle Corporate Commons, Newcastle, Delaware 19720, United States of America, registered in the State of Delaware with authentication number: 0075117 here represented by Mr Gérard Maîtrejean, prenamed, by virtue of a proxy given on July 23, 2003.

3. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP, a limited partnership formed under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1013 Center Road, Wilmington, Delaware 19805, here represented by its General Partner, CVC EUROPEAN EQUITY II LIMITED, having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 70401, itself represented by Mr Gérard Maîtrejean, prenamed, by virtue of a proxy given on July 23, 2003.

4. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II (JERSEY) LP, a limited partnership formed under the laws of Jersey, having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its General Partner, CVC EUROPEAN EQUITY II LIMITED, 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 70401, itself represented by Mr Gérard Maîtrejean, prenamed, by virtue of a proxy given on July 23, 2003.

The said proxies, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which they form between themselves:

**Art. 1. Form, name.** There is hereby established among the subscribers and all those, who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of CORSADI HOLDING S.A.

**Art. 2. Duration.** The Corporation is established for an unlimited duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 3. Object.** The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Corporation may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Corporation is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**Art. 5. Capital - Shares and share certificates.**

5.1. Capital.

The subscribed capital of the Corporation is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) divided into 24,800 ordinary shares all with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cent) per share.

5.2. Shares

The shares shall be bearer or in registered form at the shareholders' choice.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

**Art. 6. Increase of Capital.** The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 7. Meetings of shareholders - General.**

7.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

7.3. Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.5. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.6. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 1st Monday of the month June, at 10.00 a.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

**Art. 9. Board of directors.**

9.1. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

9.2. The directors shall be appointed by the general shareholders' meeting in accordance with the following rules:

9.2.1. As long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP shall be a shareholder of the Corporation, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general shareholders' meeting shall appoint one director from this list;

9.2.2. In the absence of nominations pursuant to Article 9.2.1 above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant directors in accordance with the general principles as determined by the law and these articles of association.

9.2.3. The general shareholders' meeting shall appoint the remaining directors in accordance with the general principles as determined by the law and these articles of association.

9.3. The directors shall be appointed for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

9.4. In the event a director is removed or replaced or in the event a director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting, or in the event of co-optation by the remaining members of the board of directors, in compliance with the provisions of Articles 9.2.1 to 9.2.3

above, so that as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP shall be a shareholder of the Corporation it shall be represented on the board of directors.

9.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Corporation shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.»

**Art. 10. Procedures of meeting of the board.**

10.1. The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

10.2. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

10.3. The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex or telefax to the domicile of the directors at least 10 (ten) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

10.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.5. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

10.6. In the event that any director or officer of the corporation may have any adverse personal interest in any transaction of the corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

10.7 Resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a Board of Directors' meeting.

10.8. The discussions of the board of directors shall be conducted in the English language.

**Art. 11. Minutes of meetings of the board.**

11.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

11.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

**Art. 12. Powers of the board.**

12.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

12.2. The board of directors may delegate, with prior consent of the general meeting of shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, to one of the members of the board of directors who shall be called the managing director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

**Art. 13. Binding signature.** The Corporation will be bound by the joint signature of two directors of the Corporation, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 14. Statutory auditor.** The operations of the Corporation shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

**Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

**Art. 16. Appropriation of profits.**

16.1. Legal reserve.

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation.

16.2. Dividends.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

**Art. 17. Dissolution and liquidation.** In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18. Amendment of Articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Furthermore, for as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP shall be a shareholder of the Corporation, the provisions of Article 9.2, 9.3 and 9.4 may be amended only with the consent of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP.

**Art. 19. Governing law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended.

*Transitional dispositions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on December 31st, 2003.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2004.

*Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Share capital in EUR	%
CAPITAL VENTURES NOMINEES LIMITED, prenamed . . . . .	1,240	1,550.00	5.00 %
CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, prenamed . .	4,960	6,200.00	20.00 %
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP, prenamed . . . . .	14,059	17,573.75	56.69 %
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II (JERSEY) LP, prenamed. .	4,541	5,676.25	18.31 %
Total . . . . .	24,800	31,000.00	100.00 %

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately € 2,250.

*Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:

a. Mr Stef Oostvogels, attorney at law, born on April 21, 1962, in Brussels, Belgium, residing at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg,

b. Mrs Delphine Tempé, attorney at law, born on February 15, 1971, in Strasbourg, France, residing at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg,

c. Mr Philip Prescott, accountant, born on July 5, 1968, in Liverpool, Great Britain, residing at 111 Strand, London, WC2R, OAG, United Kingdom,

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2004.

3. Has been appointed statutory auditor: PricewaterhouseCoopers, S.à.r.l, having its registered office in Luxembourg. The term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2004.

4. The registered office of the company is established in 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

5. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation and in case of discrepancies between the English text and the French translation, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le 29 juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu, les sociétés:

1. CAPITAL VENTURES NOMINEES LIMITED, une «limited liability company» constituée selon le droit anglais, ayant son siège social à 4 Royal Mint Court EC3N4HJ London, England, enregistrée sous le numéro 3141022 auprès de la Company House of England and Wales, représentée par Monsieur Gérard Maîtrejean, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 23 juillet 2003.

2. CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, une «limited liability company» constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à Newcastle Corporate Commons, 1 Penns Way, Operations 1 Building, Newcastle Corporate Commons, Newcastle, Delaware 19720, United States of America, enregistrée auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 0075117, représentée par Monsieur Gérard Maîtrejean, prénommé, en vertu d'une procuration établie le 23 juillet 2003.

3. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP, une «limited partnership» constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1013 Center Road, Wilmington, Delaware 19805, représentée par son GENERAL PARTNER CVC EUROPEAN EQUITY II LIMITED, ayant son siège social à 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistrée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 70401, elle-même représentée par Monsieur Gérard Maîtrejean, prénommé, en vertu d'une procuration établie le 23 juillet 2003.

4. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II (JERSEY) LP, une «limited partnership» constituée selon le droit de Jersey, ayant son siège social à 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, ici représentée par CVC EUROPEAN EQUITY II LIMITED, ayant son siège social à 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistrée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 70401, elle-même représentée par Monsieur Gérard Maîtrejean, prénommé, en vertu d'une procuration établie le 23 juillet 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées soumises avec elles à la procédure de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination.** Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de CORSADI HOLDING S.A.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires, dans les formes requises pour les modifications des statuts, telles que décrites à l'Article 18 ci-après.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de Luxembourg-Ville par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.



## **Art. 5. Capital - Actions et certificats d'actions.**

### 5.1. Capital.

Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) divisé en 24.800 actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents).

### 5.2. Actions.

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

**Art. 6. Augmentation de capital.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents statuts, telles que prévues à l'Article 18 ci-après.

## **Art. 7. Assemblées des actionnaires - général.**

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le 1<sup>er</sup> lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

## **Art. 9. Conseil d'administration.**

9.1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

9.2. Les administrateurs sont désignés lors de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux règles suivantes:

9.2.1. Dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP est actionnaire de la Société, elle est habilitée à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'assemblée générale nommera un administrateur parmi cette liste.

9.2.2. En l'absence de nominations selon les dispositions de l'article 9.2.1. ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires sera libre de nommer les administrateurs correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents statuts.

9.2.4. L'assemblée générale des actionnaires nommera les administrateurs restants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents statuts.

9.3. Les administrateurs seront désignés pour une période de six ans au maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

9.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un administrateur, l'assemblée générale des actionnaires ou en cas de co-optation, les membres restants du Conseil d'Administration, pourvoiront à son remplacement, en conformité avec les dispositions des articles 9.2.1 à 9.2.4 ci-dessus, de

façon à ce que, dans la mesure où CVC European Equity Partners II LP est actionnaire dans la Société, elle est représentée au conseil d'administration.

9.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateurs, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.»

**Art. 10. Modalités de réunion du conseil d'administration.**

10.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

10.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou ces réunions du conseil d'administration.

10.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins 10 (dix) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

10.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

10.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

10.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

10.7. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

10.8. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

**Art. 11. Procès-verbaux des conseils d'administration.**

11.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signées par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

11.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration.**

12.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

12.2. Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur-délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Signature.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 14. Commissaires aux comptes.** Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les

commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1 Réserve légale.

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

16.2. Dividendes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

**Art. 17. Dissolution et liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 18. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP est actionnaire de la Société, les dispositions des articles 9.2, 9.3 et 9.4 ne pourront être amendées qu'avec le consentement de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP.

**Art. 19. Loi applicable.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la société et sera clos au 31 décembre 2003. La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2004.

*Souscription*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Capital social en EUR	%
CAPITAL VENTURES NOMINEES LIMITED, préqualifiée. . . . .	1.240	1.550,00	5,00 %
CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, préqualifiée .	4.960	6.200,00	20,00 %
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP, préqualifiée . . . . .	14.059	17.573,75	56,69 %
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II (JERSEY) LP, préqualifiée	4.541	5.676,25	18,31 %
Total: . . . . .	24.800	31.000,00	100,00 %

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ € 2.250.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - a. Stef Oostvogels, avocat, né le 21 avril 1962 à Bruxelles, Belgique, résidant à 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg;
  - b. Delphine Tempé, avocat, née le 15 février 1971 à Strasbourg, France, résidant à 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg;
  - c. Philip Prescott, comptable, né le 5 juillet 1968 à Liverpool, Grande Bretagne, résidant à Hudson House, 8-10 Tavistock Street, London, WC2E 7PP, UK.

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale tenue en 2004.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: PricewaterhouseCoopers, S.à.r.l, ayant son siège social à Luxembourg. Son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale tenue en 2004.

4. Le siège social de la société est fixé aux 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Maîtrejean, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, vol. 18CS, fol. 39, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2003.

J. Delvaux.

(052796.3/208/490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

### **BE.MA.FIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
r. C. Luxembourg B 95.395.

#### STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24, ici représentée par Madame Vania Baravini, employée privée, 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 28 juillet 2003.

2. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

représenté par Madame Vania Baravini, préqualifiée, en vertu d'une procuration datée du 28 juillet 2003,

chaque prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de BE.MA.FIN S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 29 juillet 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Les 310 (trois cent dix) actions ont été souscrites comme suit par:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant souscrit et libéré en EUR</i>
1. FIDCORP LIMITED, prédésignée. . . . .	308	30.800,-
2. M. Pierre Lentz, prénommé . . . . .	1	100,-
3. M. Reno Maurizio Tonelli, prénommé . . . . .	1	100,-
Totaux. . . . .	310	31.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

Signature catégorie A:

1. Monsieur Giovanni Borgini, expert-comptable, né le 15 mai 1960 à Ghemme (No), demeurant à I-28074 Ghemme, Piazza Castello, 6.

Signature catégorie B:

2. Monsieur John Seil, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Italie), licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur John Seil est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R. C. Luxembourg Section B 62.518

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Baravini, P. Lentz, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003, vol. 139S, fol. 100, case 4. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

J. Delvaux.

(052799.3/208/207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

**HIGGINS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 60.294.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 août 2003 que les mandats des administrateurs sortants, Monsieur Gérard Muller, Monsieur Fernand Heim et Madame Geneviève Blauen, tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que du commissaire aux comptes, StenGest, S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05136. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(052919.3/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

**BUCOMEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3360 Leudelange, 4, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 62.707.

Le soussigné Claude Martiny, demeurant à L-4103 Esch-sur-Alzette, 4, rue de l'École, déclare par la présente qu'en date du 1<sup>er</sup> mars 2003, il a donné sa démission en sa qualité de gérant de la S.à r.l. BUCOMEX.

Esch-sur-Alzette, le 21 août 2003.

C. Martiny.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2003, réf. LSO-AI00039. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052846.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

---

**AGIFEP, Société Anonyme.**

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 83.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2003 ainsi que les documents s'y rapportant, enregistrés à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05170, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIFEP, Société Anonyme

Signature

(052847.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

---

**JAPAN ABSOLUTE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, Forum Bourse.  
R. C. Luxembourg B 86.576.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 juin 2003 au siège social a adopté les résolutions suivantes:

1. Le rapport des Administrateurs au 31 décembre 2002 a été approuvé par l'Assemblée.
2. Les Etats financiers au 31 décembre 2002 et le Rapport du Réviseur d'Entreprises ont été approuvés par l'Assemblée.
3. L'Assemblée Générale a donné décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises de leur gestion au 31 décembre 2002.
4. L'Assemblée Générale a pris note de la démission de M. Peter Metcalf de ses mandats d'Administrateur de la Société et a décidé de coopter Mme Anne-Marie Phipps en tant que nouvel Administrateur avec effet à partir du 5 juin 2003.
5. L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de:  
M. Ronald Mitchell;  
M. Mark Hucker;  
Mme Anne-Marie Phipps.
6. L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. pour l'année financière jusqu'au 31 décembre 2003.

A.-M. L. Phipps

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05297. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052850.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

---

**MBS-GREY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 26, rue Saint Mathieu.  
R. C. Luxembourg B 73.371.

Par la présente, Monsieur Joseph Wilwert démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la dite société.

Luxembourg, le 25 août 2003.

J. Wilwert.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH05035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052872.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

---



**HILLMORE S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 76.897.

## DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée HILLMORE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. S. Luxembourg section B numéro 76.897,

constituée sous la dénomination de PRIMAGEST S.A. suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date 6 juillet 2000, publié au Mémorial C-2000, page 41402,

et dont les statuts (dénomination) ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 25 mai 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 43604.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire Jacques Delvaux en date du 2 juillet 2003.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Marco Lagona, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine Vinciotti, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Jacques Josset, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du commissaire-vérificateur;
2. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires;
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société;
4. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur;
5. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans;
6. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La société CONFIDENTIA (Fiduciaire), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne pouvoir à la société MONTBRUN (Révision), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, bd de la Foire, afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

*Cinquième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société HILLMORE S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, bvd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.  
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 700,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: M. Lagona, G. Vinciotti, J.-J. Josset, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003, vol. 139S, fol. 100, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2003.

J. Delvaux.

(052858.3/208/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

**DILIGENTIA AG-UNTERNEHMENSBERATUNG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6691 Moersdorf, 7, Am Ieweschten Flouer.

H. R. Luxemburg B 92.859.

Im Jahre zwei tausend drei, den fünften August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft DILIGENTIA AG-UNTERNEHMENSBERATUNG, mit Sitz in L-6691 Moersdorf, 7, Am Ieweschten Flouer, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 92.859).

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Emile Schlessler, Notar mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, vom 28. Juni 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1326 vom 12. September 2002.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Hermann Stute, Unternehmensberater, wohnhaft in D-Trier.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Alain Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Echternach.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Hans-Peter Seidel, Buchprüfer, wohnhaft in Moersdorf.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

*Tagesordnung:*

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um 850.000,- EUR, um es von seinem jetzigen Betrag von 150.000,- EUR auf 1.000.000,- EUR zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 850 neuen Aktien mit einem Nennwert von je 1.000,- EUR, welche dieselben Rechte und Vorteile wie die bereits bestehenden Aktien geniessen.

2.- Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien.

3.- Entsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 3 der Satzung.

4.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um acht hundert fünfzig tausend Euro (850.000,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von ein hundert fünfzig tausend Euro (150.000,- EUR) auf eine Million Euro (1.000.000,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von acht hundert fünfzig (850) neuen Aktien mit einem Nennwert von je ein tausend Euro (1.000,- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bereits bestehenden Aktien.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Einzahlung durch die Gesellschafter im Verhältnis ihrer jetzigen Beteiligung am Kapital erfolgte, und zwar durch Eingliederung ins Kapital von frei verfügbaren übertragenen Resultaten in Höhe von acht hundert fünfzig tausend Euro (850.000,- EUR).

Dem Verwaltungsrat werden alle Vollmachten erteilt die notwendigen Umbuchungen vorzunehmen.

Der Nachweis dieser frei verfügbaren übertragenen Resultate wurde dem Notar mittels einer Bilanz erbracht.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Absatz eins von Artikel drei (3) der Satzung dementsprechend abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3. Erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million Euro (1.000.000,- EUR) und ist eingeteilt in ein tausend (1.000) Aktien zu je ein tausend Euro (1.000,- EUR).»

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt ein tausend neun hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: H. Stute, A. Thill, H-P. Seidel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 2003, vol. 524, fol. 32, case 3.– Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 29. August 2003.

J. Seckler.

(052950.3/231/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

**LIBERTY ERMITAGE EUROPEAN ABSOLUTE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, Forum Bourse.

R. C. Luxembourg B 72.150.

## EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 juin 2003 au siège social a adopté les résolutions suivantes:

1. Le rapport des Administrateurs au 31 décembre 2002 a été approuvé par l'Assemblée.
2. Les Etats financiers au 31 décembre 2002 et le Rapport du Réviseur d'Entreprises ont été approuvés par l'Assemblée.
3. L'Assemblée Générale a donné décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises de leur gestion au 31 décembre 2002.
4. L'Assemblée Générale a pris note de la démission de M. Peter Metcalf de ses mandats d'Administrateur de la Société et a décidé de coopter Mme Anne-Marie Phipps en tant que nouvel Administrateur avec effet à partir du 5 juin 2003.
5. L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de:  
Lord Brownlow, Dr Ernst-Gideon Loudon, Messieurs Ronald Mitchell, Mark Hucker, Sidney Place, David Wheeler et Mme Anne-Marie Phipps.
6. L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises KPMG Audit, Société Civile pour l'année financière jusqu'au 31 décembre 2003.

A.-M. L. Phipps

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05299. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(052855.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

**COMPUTER SHOP EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 65.673.

Par la présente, SUNBURST CAPITAL CORPORATION présente sa démission en sa qualité d'Administrateur au sein de la société COMPUTER SHOP EUROPE S.A. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

SUNBURST CAPITAL CORPORATION

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05978. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(052952.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

**CRIBIS EURAMERICA ALINET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 40.724.

Statuts coordonnés en date du 25 août 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(052864.3/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

---

**IN VINO GILDAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.394,68 EUR.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 81.140.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport aux exercices clos au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05437, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2003.

*Pour la Société*

Signature

(052891.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

---

**IN VINO GILDAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.394,68 EUR.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 81.140.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,  
en date du 31 juillet 2003*

- 1) Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001 sont approuvés.
- 2) L'affectation du résultat est votée.
- 3) Décharge est donnée au gérant Monsieur Gildas Royer pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

IN VINO GILDAS, Société à responsabilité limitée

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05435. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(052878.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

---

**EUROPEAN COLLECTIVE INTEGRAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 85.125.

In the year two thousand and three, on the eighth of August.  
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the corporation EUROPEAN COLLECTIVE INTEGRAL LUXEMBOURG S.A. having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg number B 85.125, incorporated under the denomination of M.D.S. STRATEGY COMPANY S.A., by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, on December 7, 2001, published in the Mémorial C, number 563 of April 11, 2002. The Articles of Incorporation have been amended by deed of the same notary Gérard Lecuit on December 20, 2002, published in the Mémorial C, number 220 of February 28, 2003.

The meeting is presided by Mrs Encarnacion Riera Julia, company director, residing in Barcelona (Spain), who appoints as secretary Ms Nadine Thoma, employee, residing in Oetrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Stephane Ayache, employee with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the extraordinary general meeting is the following.

1. Increase of the share capital by an amount of 7,467,600.- € so as to raise it from its present amount of 31,000.- € to the amount of 7,498,600.- € by the issue of 74,676 new shares having a nominal value of 100.- € each.

2. Paying up of the increase of capital of 7,467,600.- € by Mrs Encarnacion Riera Julia by contribution in kind of claims against the Company up to a total amount of 5,342,600.- € and by Mr Eduardo de Pascual Arxe by contribution in kind of a claim against the Company up to an amount of 2,125,000.- €.

3. Amendment of Article 5 paragraph 1 of the Articles of Incorporation so as to reflect the proposed capital increase.

II.- There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies, by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. - It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the share capital of the company by an amount of seven million four hundred and sixty-seven thousand six hundred euro (7,467,600.- €) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (31,000.- €) to the amount of seven million four hundred and ninety-eight thousand six hundred euro (7,498,600.- €) by the issue of seventy-four thousand six hundred and seventy-six (74,676) new shares having a nominal value of one hundred (100.- €) each.

*Subscription and payment*

With the agreement of all the shareholders the seventy-four thousand six hundred and seventy-six (74,676) new shares have been subscribed and paid up as follows:

a) by Mrs Encarnacion Riera Julia, prenamed,

fifty-three thousand four hundred and twenty-six (53,426) new shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in certain, liquid and exercisable claims against the Company up to a total amount of five million three hundred and forty-two thousand six hundred euro (5,342,600.- €), and

b) by Mr Eduardo De Pascual Arxe, entrepreneur, residing in Pasaje Permanyer n° 7, Barcelona (Espagne),

here represented by Mrs Encarnacion Riera Julia, prenamed,

by virtue of a proxy given in Barcelona (Spain), on August 6, 2003,

which proxy shall stay affixed to the present deed.

twenty-one thousand two hundred and fifty (21,250) new shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in certain, liquid and exercisable claims against the Company up to an amount of two million one hundred and twenty-five thousand euro (2,125,000.- €)

In satisfaction of Articles 26-1 and 32-1 of the law on commercial companies, a report has been drawn up by Mr Marco Ries, réviseur d'entreprises, residing in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, on August 2003, wherein the claims so contributed are described and valued.

The conclusion of said report reads as follows:

*«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

That report, after having been signed *ne varietur* by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

*Second resolution*

So as to reflect the above resolution, the general meeting decides to amend Article 5 paragraph 1 of the Articles of Incorporation to be worded as follows:

«**Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed capital of the corporation is fixed at seven million four hundred and ninety-eight thousand six hundred euro (7,498,600.- €) represented by seventy-four thousand nine hundred and eighty-six (74,986) shares having a par value of one hundred euro (100.- €) each.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present capital increase are estimated at approximately 78,700.- €.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the undersigned notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version**

L'an deux mille trois, le huit août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN COLLECTIVE INTEGRAL LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.125, constituée sous la dénomination de M.D.S. STRATEGY COMPANY S.A., suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 7 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 563 du 11 avril 2002. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Gérard Lecuit, en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 220 du 28 février 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Encarnacion Riera Julia, administrateur de sociétés, demeurant à Barcelona (Espagne),

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane Ayache, employé privé avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 7.467.600,- € pour le porter de son montant actuel de 31.000,- € à un montant de 7.498.600,- € par la création de 74.676 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- € chacune.

2. Libération de cette augmentation de capital de 7.467.600,- € par Madame Encarnacion Riera Julia par un apport en nature de créances contre la société d'un montant total de 5.342.600,- € et par Monsieur Eduardo de Pascual Arxe par un apport en nature d'une créance contre la société d'un montant de 2.125.000,- €.

3. Modification de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la société pour refléter ladite augmentation de capital.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de sept millions quatre cent soixante-sept mille six cents euros (7.467.600,- €) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- €) à sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille six cents euros (7.498.600,- €) par la création de soixante-quatorze mille six cent soixante-seize (74.676) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

*Souscription et libération*

Avec l'accord de tous les actionnaires les soixante-quatorze mille six cent soixante-seize (74.676) actions nouvelles ont été souscrites et libérées comme suit:

a) par Madame Encarnacion Riera Julia, préqualifiée,

cinquante-trois mille quatre cent vingt-six (53.426) actions nouvelles entièrement libérées par un apport en nature consistant en des créances certaines, liquides et exigibles contre la société à concurrence d'un montant total de cinq millions trois cent quarante-deux mille six cents euros (5.342.600,- €), et

b) par Monsieur Eduardo De Pascual Arxe, entrepreneur, demeurant à Pasaje Permanyer n° 7, Barcelone (Espagne), ici représenté par Madame Encarnacion Riera Julia, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Barcelona, le 6 août 2003,

laquelle procuration restera annexée aux présentes,

vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) actions nouvelles entièrement libérées par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible contre la société à concurrence d'un montant de deux millions cent vingt-cinq mille euros (2.125.000,- €).

En conformité avec les articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, un rapport a été rédigé par Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, le 7 août 2003, dans lequel les créances ainsi apportées sont décrites et évaluées.

Ledit rapport conclut comme suit:

*«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes pour être soumis aux formalités de l'enregistrement avec celui-ci.

*Deuxième résolution*

Pour refléter la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'Article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital souscrit de la société est fixé à sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille six cents euros (7.498.600,- €) représenté par soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-six (74.986) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.»

#### Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital s'élèvent approximativement à 78.700,- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Encarnacion Riera, N. Thoma, St. Ayache, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, vol. 140S, fol. 24, case 6. – Reçu 74.676 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

P. Frieders.

(053000.3/212/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

### **EUROPEAN COLLECTIVE INTEGRAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 85.125.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

P. Frieders.

(053005.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

### **GLOBAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 80.961.

L'an deux mille trois, le huit août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBAL CONSULTING S.A., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 80.961, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 14 février 2001, publié au Mémorial C, numéro 858 du 9 octobre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Geneviève Mariotti, employée privée, demeurant à Herseange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Schras-sig.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de deux cent dix-neuf mille euros (EUR 219.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) avec émission de 21.900 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune.

Souscription et libération des nouvelles actions à concurrence de 100% par apport de 60.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune de la société BRETEUIL FINANCE SAS, avec siège social à 24, rue des Aulnes, F-78670 Medan pour un montant de EUR 219.000,-, ainsi que libération à 100% d'une prime d'émission de EUR 21.900,-.

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de cette liste de présence que les trois mille cent (3.100) actions représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- €) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux cent dix-neuf mille euros (219.000,- €) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- €) à deux cent cinquante mille euros (250.000,- €) par la création et l'émission de vingt et un mille neuf cents (21.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune, à libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de vingt et un mille neuf cents euros (21.900,- €).

*Souscription et libération*

L'autre actionnaire ayant expressément renoncé à son droit de souscription préférentiel, les vingt et un mille neuf cents (21.900) actions nouvellement créées ont été intégralement souscrites par Monsieur Philippe Martinet, directeur associé, demeurant à F-78670 Medan, 24, rue des Aulnes, représenté par Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé du 4 août 2003, laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Les vingt et un mille neuf cents (21.900) actions ainsi souscrites, ainsi que la prime d'émission de vingt et un mille neuf cents euros (21.900,- €), ont été intégralement libérées moyennant apport en nature de soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- €) chacune de la société BRETEUIL FINANCE SAS, avec siège social à F-78670 Medan, 24, rue des Aulnes.

Preuve de la valeur des actions apportées a été donnée au notaire soussigné par un rapport établi conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée, par Madame Sabine Koos, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, daté du 1<sup>er</sup> août 2003, lequel rapport signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Ledit rapport conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie à savoir EUR 219.000,- augmentée de la prime d'émission d'un montant de EUR 21.900,-.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- €) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement 3.900,- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, G. Mariotti, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, vol. 18CS, fol. 42, case 1.- Reçu 2.409 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

P. Frieders.

(053008.3/212/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

**GLOBAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 80.961.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

P. Frieders.

(053012.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.



**M & V CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bourgogne.  
R. C. Luxembourg B 35.749.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport aux exercices clos au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05524, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2003.

*Pour la société*

Signature

(052893.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

---

**M & V CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bourgogne.  
R. C. Luxembourg B 35.749.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au 68, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, en date du 31 juillet 2003*

- 1) Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002 sont approuvés;
- 2) L'affectation du résultat est votée;
- 3) Décharge est donnée au gérant Monsieur Marc Devresse pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002;

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

M & V CONCEPT, société à responsabilité limitée

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05522. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(052896.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

---

**SINAGUA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 46.841.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

*Pour la société*

Signature

(052953.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

---

**L.C.S.H. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 69.245.

L'an deux mille trois, le vingt août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme L.C.S.H. S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 69.245), constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 462 du 17 juin 1999,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1643 du 15 novembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sandra Koos, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social de 823.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 1.349.000,- EUR à 2.172.000,- EUR, par la création et l'émission de 823 actions nouvelles de 1.000,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit cent vingt-trois mille euros (823.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de un million trois cent quarante-neuf mille euros (1.349.000,- EUR) à deux millions cent soixante-douze mille euros (2.172.000,- EUR), par la création et l'émission de huit cent vingt-trois (823) actions nouvelles de mille euros (1.000,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

Les huit cent vingt-trois (823) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par Monsieur Claude Fontana, commerçant, demeurant à 26700 Pierrelatte, (France), moyennant:

- un apport en numéraire, de sorte que la somme de deux cent quatre-vingt-seize euros (296,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société L.C.S.H. S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément;

- la renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant total de huit cent vingt-deux mille sept cent quatre euros (822.704,- EUR), existant à son profit et à charge de la société anonyme L.C.S.H. S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

*Rapport du Réviseur d'Entreprises*

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant GEFCO AUDIT, S.à r.l. de L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, daté le 25 juillet 2003, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à l'augmentation de capital à concurrence de EUR 823.000,-.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions cent soixante-douze mille euros (2.172.000,- EUR), représenté par deux mille cent soixante-douze (2.172) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à dix mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Becker, S. Koos, C. Cahen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 août 2003, vol. 524, fol. 40, case 10. – Reçu 8.230 euros.

Le Receveur (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 août 2003.

J. Seckler.

(052962.3/231/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

---

**FIDUCIAIRE DU PARC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.394,68 EUR.**

Siège social: L-2313 Luxembourg, 14, place du Parc.

R. C. Luxembourg B 32.286.

—  
Les comptes annuels régulièrement approuvés, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport aux exercices clos au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05482, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Pour la société

Signature

(052905.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

---

**FIDUCIAIRE DU PARC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.394,68 EUR.**

Siège social: L-2313 Luxembourg, 14, place du Parc.

R. C. Luxembourg B 32.286.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au 14, place du Parc, L-2313 Luxembourg, en date du 31 juillet 2003*

- 1) Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002 sont approuvés;
- 2) L'affectation du résultat est votée;
- 3) Décharge est donnée au gérant Monsieur Jean-Marc Sibue pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002;

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

FIDUCIAIRE DU PARC, société à responsabilité limitée

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05472. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052908.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

---

**BSI ART COLLECTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 79.264.

—  
La convention de domiciliation conclue le 30 novembre 2000 entre STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l., 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg R. C. numéro B 75.908 et la société BSI ART COLLECTION S.A. (alors dénommée FP VENTURES HOLDING S.A.), R. C. numéro B 79.264, a été résiliée avec effet au 18 août 2003.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 18 août 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat au 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg.
- TRIPLE A CONSULTING, avec siège social au 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes, en remplacement de MOTHERWELL SERVICES LIMITED, démissionnaire.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052918.3/521/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

---

**DASBAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 95.408.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société GLYNDALE INVESTISSEMENTS LTD, ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), PO Box 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town, représentée aux présentes par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu d'une procuration sous-seing privé,

2.- Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, représenté aux présentes par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu d'une procuration sous-seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée DASBAY S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 31 (trente et une) actions de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de mai à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2003.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- GLYNDALE INVESTMENTS LTD, trente actions .....	30
2.- Monsieur Jean-Marc Faber, une action .....	1
Total: cinquante actions .....	31

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 7 avril 1966, demeurant à Luxembourg;
- 2.- Monsieur Manuel Bordignon, employé privé, né à Luxembourg, le 4 juin 1969 demeurant à L-6695 Mompach, 2, Op Redt;
- 3.- Monsieur Christophe Mouton, employé privé, né à Saint-Mard (Belgique), le 20 novembre 1971, demeurant à B-6700 Arlon, 182, avenue de Mersch

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

#### *Deuxième résolution*

Monsieur Stéphane Best, employé privé, né à Thionville (France), le 11 mars 1976, demeurant à F-57070 Metz, 24, rue Jeanne Jugan, est nommé commissaire aux comptes.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

#### *Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, vol. 140S, fol. 18, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

J. Elvinger.

(053065.3/211/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

**LA LOUISIERE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 95.409.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Patrick Migeon, industriel, demeurant à La Paroisse, F-03260 Billy (France), représenté aux présentes par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé,

2.- Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, représenté aux présentes par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée LA LOUISIERE S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille Euros), représenté par 50 (cinquante) actions de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois d'avril à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2003.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Patrick Migeon, quarante neuf actions .....	49
2.- Monsieur Jean-Marc Faber, une action .....	1
Total: cinquante actions .....	50

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 7 avril 1966, demeurant à Luxembourg;
- 2.- Monsieur Manuel Bordignon, employé privé, né à Luxembourg, le 4 juin 1969, demeurant à L-6695 Mompach, 2, Op Redt;
- 3.- Monsieur Christophe Mouton, employé privé, né à Saint-Mard (Belgique), le 20 novembre 1971, demeurant à B-6700 Arlon, 182, avenue de Mersch

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

#### *Deuxième résolution*

Monsieur Stéphane Best, employé privé, né à Thionville (France), le 11 mars 1976, demeurant à F-57070 Metz, 24, rue Jeanne Jugan, est nommé commissaire aux comptes.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

#### *Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, vol. 140S, fol. 28, case 7. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 août 2003. J. Elvinger.

(053069.3/211/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

**IN VINO GILDAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 12.394,68 EUR.**Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 81.140.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport aux exercices clos au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05444, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 septembre 2003.

*Pour la Société*

Signature

(052909.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

**IN VINO GILDAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 12.394,68 EUR.**Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 81.140.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,  
en date du 31 juillet 2003*

- 1) Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002 sont approuvés.
- 2) L'affectation du résultat est votée.
- 3) Décharge est donnée au gérant Monsieur Gildas Royer pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.
- 4) En application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant la moitié du capital social.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

IN VINO GILDAS, Société à responsabilité limitée

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05440. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052911.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

**CONVERGENZA S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 72.336.

In the year two thousand and three, on the eighth of August,  
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting by virtue of decisions of CONVERGENZA COM S.A., manager of CONVERGENZA SCA, taken on July 30, 2003, copy of which decisions after having been signed in varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I) The company CONVERGENZA SCA, a «société en commandite par actions», having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, RCS Luxembourg B 72.336, was incorporated by deed of the undersigned notary on October 27, 1999, published in the Mémorial C, number 1015 of December 30, 1999. The Articles of Association have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on July 25, 2002, published in the Mémorial C, number 1439 of October 4, 2002.

II) According to Article 5 of the Articles of Incorporation, the issued and subscribed capital has been fixed at three million seven hundred and eighty thousand euro (3,780,000.- €) divided into seven hundred and fifty-six thousand (756,000) shares, comprising:

(i) two hundred and fifty-two thousand (252,000) Redeemable Shares having a par value of five euro (5.- €) each («A Shares»);

(ii) two hundred and fifty-two thousand (252,000) Ordinary Shares having a par value of five euro (5.- €) each («B Shares»);

(iii) two hundred and fifty-two thousand (252,000) Shares having a par value of five euro (5.- €) each, allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of one hundred and twenty-three million four hundred and eighty thousand euro (123,480,000.- €) have been paid on the «A Shares».



The Company has an authorised share capital of six million euro (6,000,000.- €) divided into four hundred thousand (400,000) A Shares having a par value of five euro (5.- €) each, four hundred thousand (400,000) B Shares having a par value of five euro (5.- €) each and four hundred thousand (400,000) C Shares having a par value of five euro (5.- €) each.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue further A Shares, B Shares and C Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in General Meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares, B Shares and C Shares from time to time.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue such A Shares, B Shares and C Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Unlimited Shareholder effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III) Pursuant to this authorisation, the Unlimited Shareholder has decided to increase the capital of the Company by an amount of sixty two thousand euro (62,000.- €) so as to raise it from its present amount of three million seven hundred and eighty thousand euro (3,780,000.- €) to three million eight hundred and forty two thousand euro (3,842,000.- €) by the issue of twelve thousand and four hundred (12,400) Redeemable Shares («A Shares») having a par value of five euro (5.- €) each at an issue price of four hundred and ninety five euro (495.- €) per share, this capital increase and the payment of premium occurring partly by a contribution in kind through offsetting claims of the shareholders against the Company (for a total amount of four million six hundred and three thousand five hundred euro (4,603,500.- €)) and partly by a cash contribution (for a total amount of one million five hundred and thirty four thousand five hundred euro (1,534,500.- €)).

The Unlimited Shareholder decided to accept the subscription of the new shares as follows:

1. Six hundred and twenty (620) A Shares have been subscribed by BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA S.p.A. with registered office in I-53100 Siena, Piazza Salimbeni 3 and fully paid by offsetting a claim against the Company of three hundred and six thousand nine hundred euro (306,900.- €).

2. Two hundred and forty eight (248) A Shares have been subscribed by UNICREDIT BILANCIATO GLOBALE with registered office at 1 George's Quay Plaza, George's Quay, Dublin 2, Ireland and fully paid by a contribution in cash of one hundred twenty two thousand seven hundred and sixty euro (122,760.- €).

3. Three hundred and ten (310) A Shares have been subscribed by UNICREDIT BILANCIATO EUROPA with registered office at 1 George's Quay Plaza, George's Quay, Dublin 2, Ireland and fully paid by a contribution in cash of one hundred fifty three thousand four hundred and fifty euro (153,450.- €).

4. Three hundred and seventy two (372) A Shares have been subscribed by UNICREDIT OBBLIGAZIONARIO MIS-TO with registered office at 1 George's Quay Plaza, George's Quay, Dublin 2, Ireland and fully paid by a contribution in cash of one hundred eighty four thousand one hundred and forty euro (184,140.- €).

5. Three hundred and ten (310) A Shares have been subscribed by BANCHE POPOLARI UNITE S.c.a.r.l. with registered office in I-24122 Bergamo, Piazza Vittorio Veneto 8 and fully paid by a contribution in cash of one hundred fifty three thousand four hundred and fifty euro (153,450.- €).

6. Thirty one (31) A Shares have been subscribed by MEDIOLANUM GESTIONE FONDI S.G.R.p.A., a management company acting on behalf of the Italian investment fund EUROPA 2000, with registered office in I-20080 Basiglio - Milano 3, Palazzo Meucci - Via Francesco Sforza and fully paid by offsetting a claim against the Company of fifteen thousand three hundred and forty five euro (15,345.- €).

7. Sixty two (62) A Shares have been subscribed by MEDIOLANUM GESTIONE FONDI S.G.R.p.A., a management company acting on behalf of the Italian investment fund RISPARMIO AZIONARIO TOP 100 with registered office in I-20080 Basiglio - Milano 3, Palazzo Meucci - Via Francesco Sforza and fully paid by offsetting a claim against the Company of thirty thousand six hundred and ninety euro (30,690.- €).

8. Thirty one (31) A Shares have been subscribed by MEDIOLANUM GESTIONE FONDI S.G.R.p.A., a management company acting on behalf of the Italian investment fund RISPARMIO ITALIA BORSE INTERNAZIONALI with registered office in I-20080 Basiglio - Milano 3, Palazzo Meucci - Via Francesco Sforza and fully paid by offsetting a claim against the Company of fifteen thousand three hundred and forty five euro (15,345.- €).

9. Thirty one (31) A Shares have been subscribed by MEDIOLANUM GESTIONE FONDI S.G.R.p.A., a management company acting on behalf of the Italian investment fund AMERIGO VESPUCCI with registered office in I-20080 Basiglio - Milano 3, Palazzo Meucci - Via Francesco Sforza and fully paid by offsetting a claim against the Company of fifteen thousand three hundred and forty five euro (15,345.- €).

10. Six hundred and twenty (620) A Shares have been subscribed by BNL INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A. with registered office in L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis and fully paid by and fully paid by offsetting a claim against the Company of three hundred and six thousand nine hundred euro (306,900.- €).

11. One hundred and fifty five (155) A Shares have been subscribed by INTERBANCA GESTIONE INVESTIMENTI S.G.R. S.p.A., a management company acting on behalf of the Italian investment fund RUBRICA FONDO INTERBANCA INVESTIMENTI, with registered office in I-20121 Milano, Corso Venezia 56 and fully paid by offsetting a claim against the Company of seventy six thousand seven hundred and twenty five euro (76,725.- €).

12. One hundred and fifty five (155) A Shares have been subscribed by INTERBANCA S.p.A. with registered office in I-20121 Milano, Corso Venezia 56 and fully paid by offsetting a claim against the Company of seventy six thousand seven hundred and twenty five euro (76,725.- €).

13. One hundred and fifty five (155) A Shares have been subscribed by BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA SOCIETA DI PARTECIPAZIONI S.p.A., in short form EM.RO.POPOLARE - SOCIETA DI PARTECIPAZIONE S.p.A with registered office in I-41100 Modena, Via S. Carlo 8/20 and fully paid by offsetting a claim against the Company of seventy six thousand seven hundred and twenty five euro (76,725.- €).

14. Six hundred and twenty (620) A Shares have been subscribed by ASSICURAZIONI GENERALI S.p.A. with registered office in I-34132 Trieste, Piazza Duca degli Abruzzi 2 and fully paid by offsetting a claim against the Company of three hundred and six thousand nine hundred euro (306,900.- €).

15. Three hundred and ten (310) A Shares have been subscribed by BIPOP CARIRE S.p.A with registered office in I-25122 Brescia, Via Leonardo da Vinci 74 and fully paid by offsetting a claim against the Company of one hundred fifty three thousand four hundred and fifty euro (153,450.- €).

16. One hundred and eighty six (186) A Shares have been subscribed by DORINTAL REINSURANCE LIMITED with registered office in Hamilton-Bermuda, Richmond House, 12 Par-La-Ville Road P.O. Box HM 1022, HM DX and fully paid by offsetting a claim against the Company of ninety two thousand and seventy euro (92,070.- €).

17. One hundred and fifty five (155) A Shares have been subscribed by EPTAFUND SOCIETA DI GESTIONE DEL RISPARMIO S.p.A. with registered office in I-20123 Milano, Via Camperio 9 and fully paid by offsetting a claim against the Company of seventy six thousand seven hundred and twenty five euro (76,725.- €).

18. One hundred and fifty five (155) A Shares have been subscribed by B. GROUP S.p.A. with registered office in I-40124 Bologna, Piazza San Domenico 9 and fully paid by offsetting a claim against the Company of seventy six thousand seven hundred and twenty five euro (76,725.- €).

19. Three hundred and ten (310) A Shares have been subscribed by BANCA INTESA S.p.A. with registered office in I-20121 Milano, Piazza Paolo Ferrari 10 and fully paid by a contribution in cash of one hundred fifty three thousand four hundred and fifty euro (153,450.- €).

20. One hundred and fifty five (155) A Shares have been subscribed by MERIFIN CAPITAL N.V. with registered office in CH-1292 Geneva - Chambesey, 254, route de Lausanne and fully paid by offsetting a claim against the Company of seventy six thousand seven hundred and twenty five euro (76,725.- €).

21. Three hundred and ten (310) A Shares have been subscribed by MEDIOLANUM STATE STREET SGR S.p.A., a management company acting on behalf of the Italian investment fund FONDO FONDAMENTA, with registered office in I-20080 Basiglio - Milano 3, Palazzo Meucci - Via Francesco Sforza and fully paid by a contribution in cash of one hundred fifty three thousand four hundred and fifty euro (153,450.- €).

22. One hundred and fifty five (155) A Shares have been subscribed by PRIANON S.A. with registered office in L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri and fully paid by offsetting a claim against the Company of seventy six thousand seven hundred and twenty five euro (76,725.- €).

23. One thousand two hundred and forty (1,240) A Shares have been subscribed by SANPAOLO IMI PRIVATE EQUITY S.p.A. with registered office in I-40124 Bologna, Via Farini 12 and fully paid by a contribution in cash of six hundred and thirteen thousand eight hundred euro (613,800.- €).

24. Six hundred and twenty (620) A Shares have been subscribed by VENTUNO INVESTIMENTI BELGIUM S.A. with registered office in B-1040 Bruxelles, Tervurenlaan 13A and fully paid by offsetting a claim against the Company of three hundred and six thousand nine hundred euro (306,900.- €).

25. Six hundred and twenty (620) A Shares have been subscribed by MEDIASET INVESTMENT, S.à r.l. with registered office in L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame and fully paid by offsetting a claim against the Company of three hundred and six thousand nine hundred euro (306,900.- €).

26. Four hundred and three (403) A Shares have been subscribed by TREFINANCE S.A. with registered office in L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse and fully paid by offsetting a claim against the Company of one hundred ninety nine thousand four hundred and eighty five euro (199,485.- €).

27. Eight hundred and thirty seven (837) A Shares have been subscribed by MERCURIO FINCOM S.p.A. with registered office in I-20090 Segrate (MI), Residenza Parco - Milano 2 and fully paid by offsetting a claim against the Company of four hundred fourteen thousand three hundred and fifteen euro (414,315.- €).

28. Eight hundred and ninety nine (899) A Shares have been subscribed by DRESDNER KLEINWORT WASSERSTEIN LIMITED with registered office in London EC3P 3DB, Fenchurch Street 20 and fully paid by offsetting a claim against the Company of four hundred forty five thousand and five euro (445,005.- €).

29. One hundred and fifty five (155) A Shares have been subscribed by PALLADIO PARTECIPAZIONI S.p.A. with registered office in I-36100 Vicenza, Viale Mazzini 77/D and fully paid by offsetting a claim against the Company of seventy six thousand seven hundred and twenty five euro (76,725.- €).

30. One thousand two hundred and forty (1,240) A Shares have been subscribed by PEARL ASSURANCE PLC with registered office in Pearl Center, Lynchwood, UK - PE 2 6FY Petersborough and fully paid by offsetting a claim against the Company of six hundred and thirteen thousand eight hundred euro (613,800.- €).

31. One hundred and fifty five (155) A Shares have been subscribed by CANCLINI S.p.A. with registered office in I-20123 Milano, Viale Majno 17 and fully paid by offsetting a claim against the Company of seventy six thousand seven hundred and twenty five euro (76,725.- €).

32. One hundred and fifty five (155) A Shares have been subscribed by CATTOLICA POPOLARE SOC. COOP. ARL. with registered office in I-70056 Molfetta (BA), Piazza Garibaldi 10 and fully paid by offsetting a claim against the Company of seventy six thousand seven hundred and twenty five euro (76,725.- €).

33. Two hundred and seventy nine (279) A Shares have been subscribed by DE AGOSTINI INVEST S.A. with registered office in L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve and fully paid by offsetting a claim against the Company of one hundred thirty eight thousand one hundred and five euro (138,105.- €).

34. One hundred and fifty five (155) A Shares have been subscribed by BANCA POPOLARE DI MILANO Srl with registered office in I-20121 Milano, Piazza Meda 4 and fully paid by offsetting a claim against the Company of seventy six thousand seven hundred and twenty five euro (76,725.- €).

35. Thirty one (31) A Shares have been subscribed by QUICK SILVER HOLDING S.A. with registered office in L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve and fully paid by offsetting a claim against the Company of fifteen thousand three hundred and forty five euro (15,345.- €).

36. One hundred and fifty five (155) A Shares have been subscribed by ISCANDAR S.A. with registered office in L-1724 Luxembourg, 13, boulevard Prince Henri and fully paid offsetting a claim against the Company of seventy six thousand seven hundred and twenty five euro (76,725.- €).

Total issuance premiums for an amount of six million and seventy six thousand euro (6,076,000.- €) have been paid on the subscribed A shares.

The amounts of sixty two thousand euro (62,000.- €) in capital and six million and seventy six thousand euro (6,076,000.- €) as issue premiums, totalising six million one hundred and thirty eight thousand euro (6,138,000.- €), have been paid as follows:

a) four million six hundred and three thousand five hundred euro (4,603,500.- €) by contribution in kind through offsetting claims of the shareholders against the Company; proof of the existence of said claims has been given to the undersigned notary by a report established according to articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of August 10, 1915 as amended on commercial companies by DELOITTE & TOUCHE S.A., réviseur d'entreprises, Strassen, dated July 30, 2003, which report signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary shall stay affixed to this minute, with which it will be registered.

The conclusion of said report is the following:

*«Conclusion*

Based on the verification procedures applied as described above, we are of the opinion that the value of the Contribution is at least equal to the number and value of the 12,400 A Shares with a nominal value of EUR 5.- each (total nominal value EUR 62,000.-) together with the issue premium of EUR 490.- each (total share premium EUR 6,076,000.-).»

b) one million five hundred and thirty four thousand five hundred euro (1,534,500.- €) by contribution in cash; said amount is as of now at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, the five first paragraphs of Article 5 of the Articles of Incorporation will now read as follows:

**«Art. 5. Share capital. five first paragraphs.** The Company has an issued capital of three million eight hundred and forty-two thousand euro (3,842,000.- €) divided into seven hundred and sixty-eight thousand four hundred (768,400) shares, comprising:

(i) two hundred and sixty-four thousand four hundred (264,400) Redeemable Shares having a par value of five euro (5.- €) each («A Shares»);

(ii) two hundred and fifty-two thousand (252,000) Ordinary Shares having a par value of five euro (5.- €) each («B Shares»);

(iii) two hundred and fifty-two thousand (252,000) Shares having a par value of five euro (5.- €) each, allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of one hundred and twenty-nine million five hundred and fifty-six thousand euro (129,556,000.- €) have been paid on the «A Shares».

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital with issue premium are estimated at approximately 68,600.- €.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version**

L'an deux mille trois, le huit août,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Maître Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu de décisions de CONVERGENZA COM S.A., actionnaire commandité de la société CONVERGENZA SCA, prises en date du 30 juillet 2003, copie de ces décisions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société CONVERGENZA SCA, société en commandite par actions, avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 72.336, fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 octobre 1999, publié au Mémorial C, numéro 1015 du 30 décembre 1999. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 juillet 2002, publié au Mémorial C, numéro 1439 du 4 octobre 2002.

II) Aux termes de l'article 5 des statuts, le capital émis et souscrit de la société a été fixé à trois millions sept cent quatre-vingt mille euros (3.780.000,- €) divisé en sept cent cinquante-six mille (756.000) actions, comprenant:

(i) deux cent cinquante-deux mille (252.000) Actions Rachetables d'une valeur nominale de cinq euros (5,- €) chacune («Actions A»);

(ii) deux cent cinquante-deux mille (252.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de cinq euros (5,- €) chacune («Actions B»);

(iii) deux cent cinquante-deux mille (252.000) Actions d'une valeur nominale de cinq euros (5,- €) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions C»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de cent vingt-trois millions quatre cent quatre-vingt mille euros (123.480.000,- €) ont été payées sur les «Actions A».

La Société a un capital autorisé de six millions d'euros (6.000.000,- €) divisé en quatre cent mille (400.000) Actions A ayant une valeur nominale de cinq euros (5,- €) chacune, quatre cent mille (400.000) Actions B ayant une valeur nominale de cinq euros (5,- €) chacune et quatre cent mille (400.000) Actions C ayant une valeur nominale de cinq euros (5,- €) chacune.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des Actions A, B et C nouvelles avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions pendant une période telle que déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des actions A, B et C.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre de telles Actions A, B et C durant la période mentionnée ci-dessus sans droit de souscription préférentiel pour les Actionnaires existants.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Actionnaire Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin de constater cette modification et il est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

III) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, l'Actionnaire Commandité a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de soixante-deux mille euros (62.000,- €) pour le porter de son montant actuel de trois millions sept cent quatre-vingt mille euros (3.780.000,- €) à trois millions huit cent quarante-deux mille euros (3.842.000,- €) par l'émission de douze mille quatre cent (12.400) Actions Rachetables («Actions A») ayant une valeur nominale de cinq euros (5,- €) chacune, à un prix d'émission de quatre cent quatre-vingt-quinze euros (495,- €) par action, cette augmentation de capital et le paiement des primes intervenant partiellement par apport en nature moyennant incorporation de créances des actionnaires envers la Société (pour un montant total de quatre millions six cent trois mille cinq cents euros (4.603.500,- €)) et partiellement par apport en espèces (pour un montant total de un million cinq cent trente-quatre mille cinq cents euros (1.534.500,- €)).

L'Actionnaire Commandité a décidé d'accepter la souscription aux actions nouvelles comme suit:

1. Six cent vingt (620) Actions A ont été souscrites par BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA S.p.A., avec siège social à I-53100 Siena, Piazza Salimbeni 3, et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de trois cent six mille neuf cents euros (306.900,- €).

2. Deux cent quarante-huit (248) Actions A ont été souscrites par UNICREDIT BILANCIATO GLOBALE, avec siège social à 1 George's Quay Plaza, George's Quay, Dublin 2, Irlande, et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cent vingt-deux mille sept cent soixante euros (122.760,- €).

3. Trois cent dix (310) Actions A ont été souscrites par UNICREDIT BILANCIATO EUROPA, avec siège social à 1 George's Quay Plaza, George's Quay, Dublin 2, Irlande, et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante euros (153.450,- €).

4. Trois cent soixante-douze (372) Actions A ont été souscrites par UNICREDIT OBBLIGAZIONARIO MISTO, avec siège social à 1 George's Quay Plaza, George's Quay, Dublin 2, Irlande, et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cent quatre-vingt-quatre mille cent quarante euros (184.140,- €).

5. Trois cent dix (310) Actions A ont été souscrites par BANCHE POPOLARI UNITE S.c.a.r.l., avec siège social à I-24122 Bergamo, Piazza Vittorio Veneto 8, et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante euros (153.450,- €).

6. Trente et une (31) Actions A ont été souscrites par MEDIOLANUM GESTIONE FONDI S.G.R.p.A., management company agissant au nom et pour compte du fonds d'investissement italien EUROPA 2000, avec siège social à I-20080 Basiglio - Milan 3, Palazzo Meucci - Via Francesco Sforza, et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de quinze mille trois cent quarante-cinq euros (15.345,- €).

7. Soixante-deux (62) Actions A ont été souscrites par MEDIOLANUM GESTIONE FONDI S.G.R.p.A., management company agissant au nom et pour compte du fonds d'investissement italien RISPARMIO AZIONARIO TOP 100, avec

siège social à I-20080 Basiglio - Milan 3, Palazzo Meucci - Via Francesco Sforza, et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de trente mille six cent quatre-vingt-dix euros (30.690,- €).

8. Trente et une (31) Actions A ont été souscrites par MEDIOLANUM GESTIONE FONDI S.G.R.p.A., management company agissant au nom et pour compte du fonds d'investissement italien RISPARMIO ITALIA BORSE INTERNAZIONALI, avec siège social à I-20080 Basiglio - Milan 3, Palazzo Meucci - Via Francesco Sforza, et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de quinze mille trois cent quarante-cinq euros (15.345,- €).

9. Trente et une (31) Actions A ont été souscrites par MEDIOLANUM GESTIONE FONDI S.G.R.p.A., management company agissant au nom et pour compte du fonds d'investissement italien AMERIGO VESPUCCI, avec siège social à I-20080 Basiglio - Milan 3, Palazzo Meucci - Via Francesco Sforza, et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de quinze mille trois cent quarante-cinq euros (15.345,- €).

10. Six cent vingt (620) Actions A ont été souscrites par BNL INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis, et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de trois cent six mille neuf cents euros (306.900,- €).

11. Cent cinquante-cinq (155) Actions A ont été souscrites par INTERBANCA GESTIONE INVESTIMENTI S.G.R. S.p.A., management company agissant au nom et pour compte du fonds d'investissement italien RUBRICA FONDO INTERBANCA INVESTIMENTI, avec siège social à I-20121 Milan, Corso Venezia 56, et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de soixante-seize mille sept cent vingt-cinq euros (76.725,- €).

12. Cent cinquante-cinq (155) Actions A ont été souscrites par INTERBANCA S.p.A., avec siège social à I-20121 Milan, Corso Venezia 56, et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de soixante-seize mille sept cent vingt-cinq euros (76.725,- €).

13. Cent cinquante-cinq (155) Actions A ont été souscrites par BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA SOCIETA DI PARTECIPAZIONI S.p.A., en abrégé EM.RO.POPOLARE - SOCIETA DI PARTECIPAZIONI S.p.A., avec siège social à I-41100 Modena, Via S. Carlo 8/20, et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de soixante-seize mille sept cent vingt-cinq euros (76.725,- €).

14. Six cent vingt (620) Actions A ont été souscrites par ASSICURAZIONI GENERALI S.p.A., avec siège social à I-34132 Trieste, Piazza Duca degli Abruzzi 2, et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de trois cent six mille neuf cents euros (306.900,- €).

15. Trois cent dix (310) Actions A ont été souscrites par BIPOP CARIRE S.p.A., avec siège social à I-25122 Brescia, Via Leonardo da Vinci 74, et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante euros (153.450,- €).

16. Cent quatre-vingt-six (186) Actions A ont été souscrites par DORINTAL REINSURANCE LIMITED, avec siège social à Hamilton- Bermuda, Richmond House, 12 Par-La-Ville Road, P.O. Box HM 1022, HM DX, et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de quatre-vingt-douze mille soixante-dix euros (92.070,- €).

17. Cent cinquante-cinq (155) Actions A ont été souscrites par EPTAFUND SOCIETA DI GESTIONE DEL RISPARMIO S.p.A., avec siège social à I-20123 Milan, Via Camperio 9, et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de soixante-seize mille sept cent vingt-cinq euros (76.725,- €).

18. Cent cinquante-cinq (155) Actions A ont été souscrites par B. GROUP S.p.A., avec siège social à I-40124 Bologna, Piazza San Domenico 9, et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de soixante-seize mille sept cent vingt-cinq euros (76.725,- €).

19. Trois cent dix (310) Actions A ont été souscrites par BANCA INTESA S.p.A., avec siège social à I-20121 Milan, Piazza Paolo Ferrari 10, et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante euros (153.450,- €).

20. Cent cinquante-cinq (155) Actions A ont été souscrites par MERIFIN CAPITAL N.V., avec siège social à CH-1292 Genève - Chambesey, route de Lausanne 254, et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de soixante-seize mille sept cent vingt-cinq euros (76.725,- €).

21. Trois cent dix (310) Actions A ont été souscrites par MEDIOLANUM STATE STREET SGR S.p.A., management company agissant au nom et pour compte du fonds d'investissement italien FONDO FONDAMENTA, avec siège social à I-20080 Basiglio - Milano 3, Palazzo Meucci - Via Francesco Sforza et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante euros (153.450,- €).

22. Cent cinquante-cinq (155) Actions A ont été souscrites par PRIANON S.A., avec siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de soixante-seize mille sept cent vingt-cinq euros (76.725,- €).

23. Mille deux cent quarante (1.240) Actions A ont été souscrites par SANPAOLO IMI PRIVATE EQUITY S.p.A., avec siège social à I-40124 Bologna, Via Farini 12 et entièrement libérées moyennant versement en espèces de six cent treize mille huit cents euros (613.800,- €).

24. Six cent vingt (620) Actions A ont été souscrites par VENTUNO INVESTIMENTI BELGIUM S.A., avec siège social à B-1040 Bruxelles, Tervurenlaan 13A et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de trois cent six mille neuf cents euros (306.900,- €).

25. Six cent vingt (620) Actions A ont été souscrites par MEDIASET INVESTMENT, S.à r.l., avec siège social à L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame, et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de trois cent six mille neuf cents euros (306.900,- €).

26. Quatre cent trois (403) Actions A ont été souscrites par TREFINANCE S.A., avec siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros (199.485,- €).

27. Huit cent trente-sept (837) Actions A ont été souscrites par MERCURIO FINCOM S.p.A., avec siège social à I-20090 Segrate (MI), Residenza Parco - Milano 2, et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de quatre cent quatorze mille trois cent quinze euros (414.315,- €).

28. Huit cent quatre-vingt-dix-neuf (899) Actions A ont été souscrites par DRESDNER KLEINWORT WASSERSTEIN LIMITED, avec siège social à Londres EC3P 3DB, Fenchurch Street 20, et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de quatre cent quarante-cinq mille et cinq euros (445.005,- €).

29. Cent cinquante-cinq (155) Actions A ont été souscrites par PALLADIO PARTECIPAZIONI S.p.a., avec siège social à I-36100 Vicenza, Viale Mazzini 77/D, et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de soixante-seize mille sept cent vingt-cinq euros (76.725,- €).

30. Mille deux cent quarante (1.240) Actions A ont été souscrites par PEARL ASSURANCE PLC, avec siège social à Pearl Center, Lynchwood, UK-PE 2 6FY Petersborough, et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de six cent treize mille huit cents euros (613.800,- €).

31. Cent cinquante-cinq (155) Actions A ont été souscrites par CANCLINI S.p.A., avec siège social à I-20123 Milan, Viale Majno 17 et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de soixante-seize mille sept cent vingt-cinq euros (76.725,- €).

32. Cent cinquante-cinq (155) Actions A ont été souscrites par CATTOLICA POPOLARE SOC.COOP.ARL, avec siège social à I-70056 Molfetta (BA), Piazza Garibaldi 10 et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de soixante-seize mille sept cent vingt-cinq euros (76.725,- €).

33. Deux cent soixante-dix-neuf (279) Actions A ont été souscrites par DE AGOSTINI INVEST S.A., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de cent trente-huit mille cent cinq euros (138.105,- €).

34. Cent cinquante-cinq (155) Actions A ont été souscrites par BANCA POPOLARE DI MILANO Scrl, avec siège social à I-20121 Milan, Piazza Meda 4, et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de soixante-seize mille sept cent vingt-cinq euros (76.725,- €).

35. Trente et une (31) Actions A ont été souscrites par QUICK SILVER HOLDING S.A., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de quinze mille trois cent quarante-cinq euros (15.345,- €).

36. Cent cinquante-cinq (155) Actions A ont été souscrites par ISCANDAR S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 13, boulevard Prince Henri, et entièrement libérées moyennant incorporation d'une créance envers la Société de soixante-seize mille sept cent vingt-cinq euros (76.725,- €).

Des primes d'émission d'un montant total de six millions soixante-seize mille euros (6.076.000,- €) ont été payées sur les «Actions A».

Les montants de soixante-deux mille euros (62.000,- €) en capital et six millions soixante-seize mille euros (6.076.000,- €) en primes d'émission, totalisant six millions cent trente-huit mille euros (6.138.000,- €), ont été libérés comme suit:

a) quatre millions six cent trois mille cinq cents euros (4.603.500,- €) par apport en nature moyennant incorporation de créances des actionnaires envers la Société; la preuve de l'existence desdites créances a été fournie au notaire instrumentaire par un rapport établi conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée, par DELOITTE & TOUCHE S.A., réviseur d'entreprises, Strassen, daté du 30 juillet 2003, lequel rapport signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

*«Conclusion*

Based on the verification procedures applied as described above, we are of the opinion that the value of the Contribution is at least equal to the number and value of the 12,400 A Shares with a nominal value of EUR 5.- each (total nominal value EUR 62,000.-) together with the issue premium of EUR 490.- each (total share premium EUR 6.076.000).»

b) un million cinq cent trente-quatre mille cinq cents euros (1.534.500,- €) moyennant versements en espèces; ledit montant est dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de cette augmentation de capital, les cinq premiers alinéas de l'article 5 des statuts auront désormais la teneur suivante:

**«Art. 5. Capital social. cinq premiers alinéas.** La société a un capital émis de trois millions huit cent quarante-deux mille euros (3.842.000,- €) divisé en sept cent soixante-huit mille quatre cents (768.400) actions, comprenant:

(i) deux cent soixante-quatre mille quatre cents (264.400) Actions Rachetables d'une valeur nominale de cinq euros (5,- €) chacune («Actions A»);

(ii) deux cent cinquante-deux mille (252.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de cinq euros (5,- €) chacune («Actions B»);

(iii) deux cent cinquante-deux mille (252.000) Actions d'une valeur nominale de cinq euros (5,- €) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions C»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de cent vingt-neuf millions cinq cent cinquante-six mille euros (129.556.00,- €) ont été payées sur les «Actions A».»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital avec prime d'émission qui précède, sont estimés à environ 68.600,- €.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, vol. 140S, fol. 24, case 5. – Reçu 61.380 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

P. Frieders.

(053016.3/212/428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

---

**CONVERGENZA S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 72.336.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

P. Frieders.

(053021.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

---

**DORR-BOEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.394,68 EUR.**

Siège social: L-2313 Luxembourg, 14, place du Parc.

R. C. Luxembourg B 66.183.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport aux exercices clos au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05458, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2003.

*Pour la société*

Signature

(052913.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

---

**DORR-BOEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.394,68 EUR.**

Siège social: L-2313 Luxembourg, 14, place du Parc.

R. C. Luxembourg B 66.183.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au 14, place du Parc, L-2313 Luxembourg,*

*en date du 31 juillet 2003*

- 1) Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002 sont approuvés;
- 2) L'affectation du résultat est votée;
- 3) Décharge est donnée au gérant Monsieur Denis Dorr pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002;
- 4) En application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant la moitié du capital social

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

DORR-BOEL, société à responsabilité limitée

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05446. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(052915.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

---

**AUTO-ECOLE DAN S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier Becker.  
R. C. Luxembourg B 74.679.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 15 juin 2003*

La séance est ouverte à 9.00 heures à Mamer.

*Bureau*

L'assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Monsieur Di Giambattista Daniele

Secrétaire: Madame Di Giambattista Mathilde

Scrutateur: Monsieur Claude Karp

*Composition de l'assemblée*

Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont représentées.

Que tous les actionnaires étant présents et/ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués, il a pu être fait abstraction aux convocations d'usage.

*Exposé du Président*

Monsieur le Président expose que la présente assemblée générale ordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes de l'exercice 2002 et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002.
2. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice de leur fonction pour l'exercice clos au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2002.

*Constatation de la validité de l'assemblée*

L'ordre du jour exposé par Monsieur le Président est confirmé et reconnu exact par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

*Délibération*

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes, ainsi que les bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2002, tels qu'ils lui sont présentés. La perte de l'exercice 2002, s'élevant à 9.020,16 EUR, est reportée sur l'exercice 2003.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de donner décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9.45 heures.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Luxembourg, le 15 juin 2003.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05589. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052958.2//49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.